

METTRE EN ŒUVRE SES OBLIGATIONS DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

I/ Publicité sur document papier

Le logo « l'Europe s'engage en Lorraine » ainsi que le drapeau de l'Union Européenne avec la mention « UNION EUROPEENNE » restent d'application pour le programme opérationnel national FSE pour « l'Emploi et l'Inclusion » 2014-2020.

Vous devez donc « signer » tous vos documents, vos brochures, vos pages internet ou sites dédiés au projet... relatifs à la mise en œuvre de l'opération cofinancée par le Fonds Social Européen.

Nos recommandations :

- 1) Remplacer le terme « projet » par le terme approprié: formation, stage, séminaire, brochure, document etc....
- 2) Pour écrire « Union européenne » et la phrase-mention au cofinancement, les seules polices de caractères autorisées sont : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. **Les autres polices sont interdites par le règlement.**
- 3) Charte graphique adéquate :



Ces logos sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

www.fse.gouv.fr (« communication » sous-rubrique « respecter votre obligation de publicité » ouverture prochaine).

II/ Publicité sur le site internet – le cas échéant

- 1) Il est obligatoire de décrire dans un article, une page ou une rubrique, votre projet en mettant en évidence l'apport européen dans son montage et sa réalisation. Cela doit être accessible facilement et visible tout au long de la vie du projet. Evitez un article actualité et privilégiez une fenêtre accessible dès la page d'accueil. Nous vous invitons à actualiser régulièrement la page ou la rubrique de votre site internet dédiée à votre projet FSE.
- 2) Les logos doivent être visibles en page d'accueil du site (s'il est important financièrement pour votre structure) ou à la page de présentation du projet. Assurez-vous qu'il n'y ait pas besoin de faire défiler la page internet pour pouvoir voir les logos. Le scrolling est interdit

III/ Mettre au minimum une affiche A3 présentant le projet cofinancé par le FSE

- 1) Une affiche de format A3 présentant les informations sur le projet financé par le FSE doit être apposée en un lieu aisément visible par le public (ex : entrée du bâtiment).
- 2) Ce premier affichage peut être complété par des affiches supplémentaires dans les bureaux des personnes travaillant sur le projet, dans les salles de réunions, les salles d'attente etc... **mais a minima une affiche doit figurer, visible, à l'entrée de votre bâtiment.**

IV/ Les obligations d'information orale

Vous organisez des formations ? Vous pouvez rappeler en début de stage que la formation est cofinancée par l'Europe. Vous pouvez rappeler le lien internet permettant d'accéder à la page présentant le projet dans le cahier de formation, distribuer un dépliant...

Vous réunissez vos partenaires pour un comité de suivi, une assemblée générale, un séminaire ? Vous pouvez faire rappeler dans le discours de votre porte-parole qu'un des projets de votre structure est soutenu par l'Europe, distribuer un dépliant, présenter l'avancée du projet...

Vous faites un événement grand public (journée porte/ouverte) ? Vous pouvez saisir cette occasion pour présenter le projet FSE parmi les projets de votre structure.